

# La Brève

1. Journée des Présidents - Ils ont dit...
2. Simplifications - La réforme des retraites quasiment adoptée - Il ont dit...
3. Dialogue social - Intermittents du spectacle - Ils ont dit... - Nominations
4. Les Brèves - L'agenda

Lettre d'information bimensuelle N°127 - 1<sup>er</sup> juillet 2003

## Ils ont dit...

*"Il faut maintenant penser à l'après vote, de sorte que la loi soit bien appliquée et non oubliée. Dans 80% des cas, la taxation des plus-values de cession passera de 26% à 0% ; cela représente 250 millions d'euros en moins pour Bercy..."*

*"J'ai veillé à ce que les propositions de l'UPA puissent être prises en compte ; en particulier il était bon que l'épargne logement puisse servir à financer le développement des entreprises."*

Renaud Dutreil, le 26 juin, à propos de la loi d'Initiative économique.



*"Il y avait longtemps qu'un ministre n'avait pas fait avancer le secteur aussi vite et aussi loin".* Robert Buguet s'adressant à Renaud Dutreil le 26 juin à la "Journée des Présidents".

## JOURNEE DES PRESIDENTS L'UPA se félicite de la marche en avant du secteur

*Renaud Dutreil et les Présidents des trois caisses sociales de l'artisanat participaient à la rencontre annuelle des présidents des UPA départementales et régionales.*

Comme il est de coutume à l'UPA, les présidents départementaux et régionaux se sont retrouvés le 26 juin afin d'évoquer en commun l'actualité du secteur. Il fut évidemment question de la réforme des retraites, fermement soutenue par l'UPA et adoptée depuis en première lecture par les députés. Robert Buguet a notamment souligné les avancées dont bénéficieront plus particulièrement les artisans. De même, les Présidents territoriaux ont évoqué les trois chantiers relatifs à la formation professionnelle : la négociation paritaire en cours, un projet de loi prévu pour l'automne incluant un volet sur l'apprentissage, et enfin la réforme du financement de la formation continue des artisans. En outre, cette journée restera marquée par les participations, d'une part du Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation, et d'autre part des Présidents des trois caisses sociales de l'artisanat : CANAM, CANCAVA, ORGANIC. Renaud Dutreil qui a placé ses

interventions sous le signe de la modestie, se présentant comme un "apprenti ministre", n'en a pas moins égrégé les nombreux engagements qui ont été pris depuis une année et qui devraient contribuer au développement du secteur. Il en est ainsi de la loi pour l'initiative économique, dont l'application passera par la création de "Comités pour les initiatives économiques locales", -CIEL-. De même, les simplifications administratives qui restent suspendues à la parution prochaine d'une ordonnance, seront de nature à simplifier le bulletin de paie, à améliorer le document unique d'évaluation des risques professionnels, ou encore à permettre la mise en oeuvre par les branches professionnelles du "Titre emploi entreprise". Soulignant la très large prise en compte des attentes de l'UPA sur différents points, Robert Buguet a salué l'efficacité du ministre avant de souligner le caractère historique de cette journée qui a vu Gérard Quevillon, Gérard Rouchy et Louis Grassi confirmer de concert la fusion des caisses qu'ils président (cf p.2).

## Ils ont dit...

Régime social des  
travailleurs indépendants  
-RSI-

*"Sans la création de ce RSI, c'est la disparition des régimes des indépendants qui était programmée".*

Gérard Quévillon, Président de la CANAM.

*"Nous avons la chance que notre schéma soit accepté par l'ensemble du monde artisanal...; les trois institutions, l'UPA et les ministères, sont d'accord pour aller plus loin... Laissons aux URSSAF le soin de bien mener leurs missions".*

Gérard Rouchy, Président de la CANCAVA.

*"Un chantier énorme s'ouvre devant nous, chantier qui ne sera pas sans difficulté mais nous saurons y faire face... Il est bien évident qu'une telle réforme devra se faire dans le respect des compétences de chacun des acteurs".*

Louis Grassi, Président de l'ORGANIC.



De gauche à droite, les Présidents de la CANAM, de l'ORGANIC et de la CANCAVA, le 26 juin en présence des Présidents des UPA territoriales.

*"La création du RSI, qui passe par la fusion des trois institutions, doit s'effectuer sans licenciement, en concertation avec les représentants des personnels des trois organismes".*

Le Conseil national de l'UPA, le 19 juin 2003.

*"Il faut féliciter les Présidents des trois organismes qui ont fait preuve de courage et d'un indéniable esprit de responsabilité".*

Robert Buguet, Président de l'UPA, le 26 juin à la "Journée des Présidents".

## Report des élections AVA et ORGANIC en vue de la création du "RSI"

Elles devaient avoir lieu respectivement les 1er et 8 décembre 2003 ; les élections pour le renouvellement des conseils d'administration des caisses vieillesse AVA et ORGANIC seront finalement reportées d'une ou deux années, selon un texte réglementaire dont la parution est imminente. Cette issue souhaitée par l'UPA résulte d'un processus qui a débuté le 12 mai dernier lorsque les Présidents des trois caisses sociales des travailleurs indépendants, la CANAM, la CANCAVA et l'ORGANIC, ont manifesté, lors d'une rencontre avec le secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce et à l'Artisanat, leur volonté de créer un "régime social des travailleurs indépendants" -RSI-. Dix jours plus tard, le Conseil national de l'UPA se prononçait favorablement à ce projet de fusion considérant qu'une telle architecture serait de nature à simplifier véritablement les démarches sociales des travailleurs indépendants et à garantir la qualité du service rendu. Les extraits d'un sondage publié dans "La Brève"

n°125 plaidaient d'ailleurs dans ce sens. Il ne restait plus alors qu'à reporter les dates des élections AVA et ORGANIC, afin de laisser le temps au processus de réforme de se mettre en place ; report que Renaud Dutreil a officiellement confirmé le 26 juin devant les Présidents des UPA territoriales. De même a-t-il indiqué que François Fillon, Jean-François Mattei et lui-même recevraient prochainement les Présidents des caisses pour "officialiser la fusion" et afin d'établir d'ici l'automne, des propositions concrètes de création du "RSI" ainsi qu'un calendrier réaliste de mise en oeuvre. On parle déjà de cinq à six années.

Ces informations ont inquiété les personnels des régimes concernés ainsi que ceux de l'ACOSS, l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale et des URSSAF. Qu'ils se rassurent, tous les intervenants se sont d'ores et déjà engagés à ce que la réforme s'effectue en "étroite concertation avec les syndicats de salariés" et sans aucun licenciement.

## RETRAITES

### La réforme quasiment adoptée

Constatant que l'expression syndicale et le débat démocratique relatifs à la réforme des retraites ne laissaient pas suffisamment de place aux arguments de fond, l'UPA a appelé dans la première quinzaine de juin, l'ensemble des représentants de l'artisanat à réaffirmer partout en France les raisons de leur adhésion aux mesures actuellement examinées par le Parlement.

Cette démarche visant à interpeller au niveau local, les pouvoirs publics, les organisations syndicales et l'ensemble de l'opinion publique, sur l'impérieuse nécessité de mener à bien la réforme, a été relayée sous diverses formes par les UPA départementales ou régionales :

courriers, rencontres, conférences de presse...

Il s'agissait notamment de rappeler que le projet résulte d'un dialogue social approfondi et abouti, et qu'un nouveau report de la réforme aurait définitivement ruiné tout espoir de préserver notre système de retraite par répartition. En outre, la démarche visait à lister les raisons qui ont amené l'UPA à souscrire au projet, y compris des mesures qui vont améliorer la situation des artisans face à la retraite. On sait, maintenant que les députés ont adopté le projet en première lecture, que cette réforme, la plus importante sur ce dossier depuis la Libération, sera adoptée définitivement avant le mois d'août.

## Le Conseil d'Etat donne raison à l'UPA

Il s'agit d'une grande victoire pour l'artisanat en général et pour l'UPA en particulier. La requête du Medef, de la CGPME, de la FFB et de l'UIMM, contre l'arrêté d'extension de l'accord du 12 décembre 2001 relatif au développement du dialogue social dans l'artisanat, a été rejetée par un arrêt du Conseil d'Etat en date du 30 juin 2003. Cet accord conclu entre l'UPA et les cinq syndicats de salariés tend à instaurer une contribution de 0,15% sur les salaires. Il a pour but, d'une part de soutenir les branches professionnelles de l'artisanat dans leurs missions de négociation et de conseil aux entreprises dans le domaine des relations du travail, et d'autre part de favoriser la participation des artisans à la gestion des organismes paritaires et sociaux. En outre, il consacre la volonté de l'UPA de parvenir à un financement transparent du dialogue social, fondé sur la mutualisation. Plus globalement, l'accord a vocation à permettre une meilleure représentation des artisans et salariés de l'artisanat en tout lieu de

dialogue entre employeurs et salariés, de sorte que les 840.000 entreprises artisanales soient davantage écoutées que par le passé et les spécificités de la petite entreprise mieux prises en compte. Or, non seulement les conclusions du Conseil d'Etat confirment la représentativité de l'UPA sur l'artisanat, ou tout au moins sur le champ d'application de l'accord, mais elles tendent à exclure toute autre représentativité sur le même champ (voir ci-contre). Ainsi, ceux qui prétendaient représenter à la fois les grandes entreprises et les plus petites, en empêchant l'expression indépendante du secteur artisanal, ont été franchement désavoués.

Les organisations membres de l'UPA qui ont déjà décliné l'accord (CNAMS, CGAD) au niveau de leurs branches vont pouvoir finaliser sa mise en oeuvre. Pour sa part, la CAPEB a annoncé que des négociations seraient engagées avec les syndicats de salariés dès le 11 septembre prochain afin de se mettre au niveau des autres confédérations.



La délégation de l'UPA lors de la séance de signature de l'accord, le 12 décembre 2001.

### INTERMITTENTS DU SPECTACLE

## L'assurance chômage n'a pas vocation à subventionner la culture

L'UPA a signé l'accord du 26 juin 2003 relatif au régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle. Il s'agissait de sauvegarder ce régime spécifique en dépit d'une situation gravement et depuis longtemps déficitaire, et alors qu'il fut question pendant un temps d'appliquer aux intermittents du spectacle les mêmes conditions de chômage qu'à l'ensemble des salariés. En outre, face à la contestation persistante d'une partie de la profession emmenée par les deux syndicats de salariés non signataires de l'accord, l'UPA a estimé que "les cotisations UNEDIC des entreprises et des salariés du secteur

privé ne peuvent tenir lieu de politique de soutien à la création artistique", considérant que la politique culturelle relève de l'Etat, et donc de l'impôt, et non de l'assurance chômage. De même, il a été rappelé que trop souvent les entreprises de spectacle, c'est vrai notamment des chaînes de télévision, recourent à du personnel intermittent, de préférence à des permanents dont le statut est moins avantageux. Enfin, l'UPA a regretté les mouvements de grèves, qui risquent "de déprécier la richesse culturelle et l'attrait touristique de la France", et "qui représentent une menace pour de nombreuses entreprises de proximité".

### Ils ont dit...

#### DIALOGUE SOCIAL DANS L'ARTISANAT

*"Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que l'accord dont l'extension est contestée a été signé du côté des employeurs, par des organisations, telles que l'Union Professionnelle Artisanale, dont la représentativité dans le champ d'application de cet accord n'est pas contestée ; d'autre part que les organisations requérantes (Medef...) qui ne sauraient utilement se prévaloir des seules dispositions de leurs statuts, n'apportent aucun élément de nature à établir leur représentativité dans ce même champ d'application..."*

*Considérant que ni les dispositions... du préambule de la Constitution aux termes desquelles "tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix", ni les stipulations de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui reconnaissent le droit à la liberté d'association, y compris le droit de fonder avec d'autres des syndicats, et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts, n'interdisent qu'une convention ou un accord collectif étendu institue une contribution à la charge des employeurs pour favoriser le développement du dialogue social dès lors qu'elle n'a ni pour objet ou ni pour effet d'imposer, directement ou indirectement, à quiconque l'adhésion ou le maintien de l'adhésion à une organisation syndicale..."*

Extraits de l'arrêt rendu le 30 juin 2003 par le Conseil d'Etat .

### Nominations

UPA DROME  
Gabriel Minodier -CAPEB-,  
succède à la présidence à  
Aimé Bournier -CNAMS-.

## Réforme de l'apprentissage

Renaud Dutreil avait réservé l'information pour les Présidents des UPA territoriales devant lesquels il est venu s'exprimer le 26 juin dernier : il venait d'être chargé par le Premier ministre de préparer une réforme de l'apprentissage. Le secrétaire d'Etat chargé de l'Artisanat a déjà souligné son intention de combattre le paradoxe qui veut qu'il y ait "de plus en plus de jeunes sans métiers et de métiers sans jeunes", faisant ainsi écho aux difficultés de recrutement ressenties dans les professions artisanales. Un projet de loi devrait être prêt avant la fin 2003 a-t-il indiqué, précisant que "la réforme de l'apprentissage aura notamment pour objectifs l'attractivité du statut d'apprenti et l'amélioration du statut de maître d'apprentissage". Depuis, Renaud Dutreil a affirmé dans la presse l'ambition du gouvernement de faire passer le nombre d'apprentis de 365.000 actuellement à 500.000 d'ici deux ou trois ans.

### 80.000 contrats-jeunes

Quelques 80.000 contrats-jeunes en entreprise ont été signés depuis la création de ce dispositif en août 2002. "Ce sont 80.000 vrais CDI pour des jeunes peu diplômés" s'est félicité le ministre des Affaires sociales, François Fillon. L'objectif du Premier ministre de parvenir à la création de 250.000 contrats-jeunes d'ici à la fin 2004 demeure réalisable. Ces contrats sont réservés aux jeunes âgés de 16 à 22 ans et sont assortis d'exonérations de charges sociales ; ils ont été souscrits essentiellement dans les entreprises de moins de 50 salariés.

### De 3% à 25%

Alors que les discussions sur le taux de TVA applicable au secteur de la restauration continuent sur le plan européen, les chiffres montrent que dans ce domaine les choix des différents Etats membres de l'Union divergent totalement, depuis les 3% appliqués au Luxembourg, en passant par 10% en Italie, 19,6% en France et jusqu'à 25% en Suède et au Danemark. Fritz Bolkestein, Commissaire européen chargé du dossier, s'est dit prêt à proposer une TVA réduite sur la restauration pour les Etats membres qui le souhaiteront.

### Billets d'un euro ?

Louis Giscard d'Estaing, Député du Puy de Dôme, et 150 autres députés français ont décidé de proposer la création d'un billet d'un euro. Après avoir consulté les UPA territoriales, l'UPA devrait soutenir cette initiative. D'un point de vue pratique en effet, l'absence de billet de 1 euro a pour conséquence d'alourdir les porte-monnaie et sacs à main, puisque tout rendu de monnaie inférieur à 5 euros ne peut s'effectuer qu'en pièces. En outre, sur le plan international, l'absence de billets d'un euro présente un inconvénient notoire en dehors de la zone euro dans la mesure où l'on ne peut pas procéder à des opérations de change avec des pièces.



79, avenue de Villiers - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@wanadoo.fr

CAPEB  
Confédération de l'Artisanat  
et des Petites Entreprises du Bâtiment

CNAMS  
Confédération Nationale  
de l'Artisanat des Métiers et des Services

CGAD  
Confédération Générale  
de l'Alimentation en Détail - Section Artisanale

## L'agenda

26 JUIN

Journée des Présidents des UPA régionales et départementales.

26 JUIN

Participation de Patrick Liebus, chef de file UPA pour les négociations sur l'assurance chômage, à la négociation relative au régime des intermittents du spectacle.

1<sup>er</sup> JUILLET

Audition du Président et des Vice-Présidents de l'UPA par le ministre de l'agriculture, Hervé Gaymard, dans le cadre du projet de loi relatif à la ruralité en cours de préparation.

2 JUILLET

Rencontre entre le Président de l'UPA et le Secrétaire Général de Force Ouvrière, Marc Blondel.

8 JUILLET

Rencontre entre le Président de l'UPA et le Secrétaire Général de la CGT, Bernard Thibault.

10 JUILLET

Participation de Robert Buguet au Conseil d'orientation des retraites. Conseil National de l'UPA

11 JUILLET

Participation de Roselyne Lecoultré, Présidente de la Commission des conjoints de l'UPA, à une table-ronde organisée au Secrétariat d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation.

13 JUILLET

Diffusion aux environs de 11H30 sur France 3, du film "Expression Directe" UPA consacré à la formation professionnelle (5 minutes).

14 JUILLET

Participation du Président de l'UPA à la réception organisée à l'Elysée à l'occasion de la Fête nationale.